



APPEL À CANDIDATURE
Oktoberfest 2024
RESTAURATION & BUVETTE

La deuxième édition de l'Oktoberfest de Manosque se tiendra le samedi 21 septembre 2024. Ce 3e week-end de septembre sera placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

En 2023, 3 000 personnes sont venues découvrir les différentes bières et la restauration proposée par les exposants et les restaurateurs locaux. Cette année, nous comptons bien renouveler ce succès ! L'objectif : faire retomber la pression le temps d'une soirée et profiter des animations musicales organisées sur la Place du Terreau, au cœur de Manosque.

Les visiteurs auront l'occasion de rencontrer des brasseurs locaux et des brasseries artisanales, qui viendront présenter leurs produits autour de la place. Ils pourront également se restaurer, en accompagnant leur bière de plats traditionnels ou de street-food.

L'Oktoberfest, c'est aussi des concerts et des animations ! Le coup d'envoi de cette soirée festive sera donné le samedi 21 septembre à 18h avec un concert suivi d'une performance live de DJ NERIK.

La municipalité s'engage à proposer un événement gratuit, festif et ouvert à tous, afin de dynamiser la ville en basse saison. Ne manquez pas ce rendez-vous qui promet de devenir incontournable !



APPEL À CANDIDATURE

Oktoberfest 2024

Installation temporaire d'un stand de restauration food-truck ou buvette

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale ponctuelle sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de définir les modalités de sélection d'exposants forains pour la soirée Oktoberfest, qui aura lieu le samedi 21 septembre sur le pourtour de la Place du Terreau.

CONTEXTE

Dans le cadre des festivités annuelles organisées par la Direction de la Communication, de l'Événementiel et des Grands Projets, la Ville de Manosque propose la soirée OKTOBERFEST le samedi 21 septembre de 18h à minuit. A ce titre, la municipalité sélectionnera plusieurs exposants forains selon un cahier des charges strict. Le nombre de personnes attendues pour cet événement est de 2 000.

CADRE JURIDIQUE

Cet appel à concurrence se base sur l'ordonnance n° 2017-562 et les articles L-2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable. L'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par un arrêté municipal, temporaire, précaire et révocable.

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La commune met à disposition des exposants des emplacements d'une superficie variable situés autour de la place du Terreau, conformément au plan joint au présent appel à candidatures.

CAHIER DES CHARGES

Décoration et personnel :

- Les stands doivent être décorés et le personnel vêtu en accord avec le thème de la soirée (l'Allemagne et sa gastronomie).

Boissons :

- Bières brassées localement (région PACA de préférence)
- Sodas et jus
- Eau plate et pétillante
- Les tarifs doivent rester raisonnables.

Alimentation :

- Wiesn-Hendl traditionnel (poulet grillé), Brezn (bretzel géant), Steckerl Fish (brochette de poisson), hamburgers, hot-dogs, crêpes, etc.
- Un menu spécial Oktoberfest est apprécié.
- Les tarifs doivent rester raisonnables.

Présence :

- Les stands doivent être occupés en permanence pendant les heures d'ouverture au public. Les exposants ne doivent pas retirer leurs articles avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation.

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Montage :

- L'installation des stands doit se faire impérativement le samedi 21 septembre 2024 entre 15h30 et 17h30, **arrivée sur site uniquement entre 15h30 et 16h**. Un créneau horaire personnalisé sera communiqué après acceptation de la candidature.
- Tous les stands doivent être installés au plus tard à 17h45.

Démontage :

- Le démontage doit être effectué le samedi 21 septembre 2024 après minuit.

CARACTÉRISTIQUES DES DENRÉES PROPOSÉES À LA VENTE

- Les professionnels peuvent proposer tous types de denrées, tout en respectant les réglementations et obligations en matière d'hygiène concernant le stockage et la conservation des aliments.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères suivants :

Critère prix (8 points) :

- Les professionnels devront verser une redevance à la Ville de Manosque, conformément à la délibération du Conseil municipal, pour l'occupation privative du domaine public lors de l'événement.
- Les candidats peuvent proposer une redevance plus élevée pour obtenir une meilleure note. La note est calculée ainsi :

$$\text{Note du candidat} = (\text{redevance du candidat} / \text{redevance la plus élevée}) \times 8$$

Valeur technique (12 points) :

- Originalité des produits proposés (6 points)
- Esthétique du stand et tenue du personnel (6 points)

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Les candidats ayant obtenu les meilleures notes seront retenus. Les emplacements seront attribués en fonction du classement de notation :

- Stands de vente de bière et soft drinks : 10
- Stands de restauration salée : 8
- Stands de restauration sucrée : 2

DOCUMENTS À FOURNIR

- Extrait de Kbis de moins de trois mois

- Attestation fiscale de régularité de la situation
- Photo du stand
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat (produits proposés à la consommation sur place, prix de vente TTC, etc.)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires, contactez : communication@ville-manosque.fr

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes:

avant le mercredi 21 août 2024 à 17h00

- E-mail : communication@ville-manosque.fr
- Courrier : Mairie de Manosque, Hôtel de ville – Service événementiel – 04100 MANOSQUE

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera retenu.